



Une question ? Une préoccupation ?
Remontez-la à vos représentants CFE-CGC Orange

Vos élus DP vous défendent au quotidien. Ils sont vos PORTE-PAROLE auprès de la Direction.

Leur mission ? Garantir l'application juste et loyale des dispositions qui s'appliquent dans votre établissement en matière de droit du travail et des fonctionnaires, conventions collectives, accords d'entreprise. Vos DP interviennent sur des questions essentielles comme la rémunération, la durée du travail, les conditions de travail et la santé des personnels.

Chaque fois que nécessaire, ils portent vos réclamations individuelles et collectives, auxquelles la Direction est tenue de répondre par écrit lors des réunions mensuelles des DP.

VOS DP sont vos DÉFENSEURS PERSONNELS...

... toujours présents à vos côtés. Votre DP vous conseille, peut vous accompagner lors des entretiens avec votre hiérarchie, vous appuyer dans une démarche de conciliation, mobiliser les ressources disponibles pour vous défendre.

En cas de besoin, il saisit l'Inspecteur du Travail, ou alerte le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail et la Direction de toute mise en danger des personnels de son établissement.

Vos élus DP CFE-CGC Orange sont formés et régulièrement informés des évolutions du droit des personnels. Ils bénéficient d'appuis juridiques et techniques afin de mieux intervenir pour vous défendre et s'engagent à :

- ♦ Répondre aux questions qui concernent votre emploi, vous accompagner dans vos démarches de mobilité, vous aider à défendre vos augmentations et promotions.
- ♦ Veiller tout particulièrement au respect de la santé et du bien-être des personnels de l'établissement.
- ♦ Exiger une vraie politique d'égalité femme / homme, pas seulement de continuelles mesures de rattrapage, se mobiliser pour développer l'emploi des personnes handicapées et faire supprimer tout type de discriminations.

Tous les mois, via ce compte-rendu, nous vous tiendrons informés
des réponses de la Direction à vos questions.

Réclamation 1

Suite à la réclamation du mois de janvier 2019 et suite à votre réponse du mois de février 2019 concernant PLAZZA

- Pouvez-vous nous préciser quel type de communication vous faites auprès des salariés ?
- Comment fait un salarié n'ayant pas accès à Plaza pour consulter les offres d'emplois à l'AGRPO/PME Nord-Est ?
- Quel type d'accompagnement vous prévoyez pour les salariés ne maîtrisant pas Plaza ?
- A quelle date les sessions de d'accompagnement vont-elles commencer ?

Réponse 1

Tous les salariés ont la possibilité d'accéder à Plaza. La cellule Digitalisation de l'AGPRO a en charge d'accompagner les salariés dans leur montée en compétence. Le travail est en cours sur plusieurs sites de l'agence sous la forme d'ateliers pratiques. En attendant, chaque salarié peut se rapprocher de son manager s'il a des difficultés à accéder aux informations sur Plaza.

Réclamation 2

Suite à la réclamation no 7 du mois de février 2019 concernant les postes de Chargés de Déploiements pourvus, Pouvez-vous nous indiquer le nombre de recruté(e)s en D ?

- Pouvez-vous nous indiquer le nombre de recruté(e)s en DBIS ?
- Pourquoi une différence de classification sur un même poste alors que le 1er appel à candidature du 8 janvier 2019 mentionne un niveau DBIS ?

Réponse 2

Les appels à candidature ont été lancés en Dbis et les recrutements se feront en Dbis.

Réclamation 3

Suite à la réclamation no 8 du mois de février 2019 concernant le

modèle de vente nomade, Pouvez-vous nous indiquer le calendrier de cette refonte ? - Concernant la gestion des véhicules et des secteurs géographiques, - Pouvez-vous nous indiquer le calendrier de cette refonte ?

- Concernant le pool véhicules et dans la mesure où l'objectif rdv /mois est passé à 15 rdv, Avez-vous conscience de la difficulté à réserver un véhicule lorsque les effectifs sont au complet ?

Réponse 3

Le calendrier de la refonte du modèle de vente n'est pas encore établi. Le calendrier de la refonte des véhicules est en cours. Nous prêterons une attention particulière à la disponibilité des véhicules de pool.

Réclamation 4

Combien de salariés sur l'agence PRO/PME Nord – Est ont bénéficié, par niveau de classification, à ce jour de la prime Macron ?

Réponse 4

Nous n'avons pas de bilan sur le sujet au niveau de l'Agence Pro Pme

Réclamation 5

Cette prime exceptionnelle « MACRON » affectée par seuil de revenus, a finalement un caractère discriminatoire vis à vis des personnels ne l'ayant pas perçue.- Que compte faire la direction pour corriger cet effet discriminatoire ?

Réponse 5

Ces décisions sont prises au niveau groupe. En rappel la loi Macron vise les bas revenus.

Réclamation 6

En tenant compte de l'Accord Intergénérationnel, quelles sont les conditions d'une promotion Intra-Bande pour un fonctionnaire détaché et portant une activité syndicale égale ou supérieure à 50% de son temps de travail ?

Réponse 6

Ce sujet n'est ne fait pas partie de l'accord intergénérationnel.

Réclamation 7

Est-il possible de prolonger un TPS en cours de 4 semestres par rapport à l'âge de départ à taux plein (notamment pour éviter d'avoir une réduction de 10% de

la complémentaire sur 3 années)

Réponse 7

La situation individuelle doit être vue avec le RRH.

Réclamation 8

Concernant les prestations CE non consommées en année N, pour quelles raisons le salarié ne peut plus récupérer ses prestations en année N+1 ?

Réponse 8

Cette question doit être posée au CE.

Réclamation 9

Pourquoi les fonctionnaires n'ont pas de prime de départ à la retraite ?

Réponse 9

Conformément à la loi de la fonction publique, seuls les fonctionnaires non cadres bénéficient d'une prime

CHRISTINE BONDUELLE 0680487503

MICKAEL DESJARDIN 0633800698

ERIC FAUCONNIER 0630528004

VOS
REPRESENTANTS

CFE -CGC

ORANGE



**Ensemble**
groupe Orange

Retrouvez ce compte-rendu et les publications de votre établissement :
<https://www.cfecgc-orange.org/fonctions-support-et-finances/>

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFE-CGC

  



